PREMIER MINISTRE
Mission interministérielle de lutte
contre la drogue et la toxicomanie

Ministère des Affaires Sociales
et de la Santé
Direction générale de la Santé

Paris, le 28 janvier 2014

Communiqué de presse

Usage de cocaïne basée, crack, free-base
Publication du premier guide de prévention

Toutes les données connues sur l'usage de cocaïne basée sont rassemblées dans un guide de prévention rendu public aujourd'hui. Cet ouvrage, destiné aux professionnels de santé, a été élaboré par le Groupe de Recherche sur la Vulnérabilité Sociale (GRVS) et l'Association d'Information et de Ressources sur les Drogues et Dépendances et sur le Sida (AIRDDS). Il a bénéficié du soutien, notamment financier, de la Direction générale de la Santé (DGS) et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), au titre, d'une part, des risques sanitaires importants associés à la consommation de cocaïne basée, et d'autre part, du caractère pharmacologique identique du crack et du free-base.

La cocaïne est une substance stimulante/excitante et anorexigène, fabriquée à partir des feuilles de coca. Classée dans la catégorie des stupéfiants, son usage est interdit en France par la loi du 31 décembre 1970.

La consommation de cocaïne sous forme de poudre est un phénomène bien connu dans les pays développés dont la France. Une autre forme de consommation est moins connue mais néanmoins bien réelle, il s'agit de la cocaïne consommée sous forme de « base ». La cocaïne basée (c'est-à-dire additionnée d'un produit qui modifie sa présentation et son mode de consommation) est préparée à partir de la poudre de cocaïne et se présente sous forme de « caillou » ou de « galette »; elle inclut le « crack » et ce que l'on nomme la « free-base ».

La réduction des risques et des dommages liés à la cocaïne basée présente des spécificités liées au mode de préparation et de consommation de ce produit.

Ce guide de prévention s'adresse à tous les professionnels du dispositif spécialisé en addictologie, particulièrement les professionnels exerçant dans les CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques), les dispositifs de prévention et de réduction des risques en milieu festif, ainsi que les Consultations Jeunes Consommateurs, les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), les services hospitaliers spécialisés en addictologie, et les ELSA (Equipes de Liaison et de Soins en Addictologie). Il traite de la prévention des dommages, la prise en charge des soins ayant été abordée par la Haute Autorité de santé[1].

[1] La prise en charge thérapeutique des usagers de cocaïne a fait l'objet d'un travail de synthèse conduit par la Haute Autorité de Santé (HAS) : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_951095/fr/prise-en-charge-des-consommateurs-de-cocaine

Ce guide a pour objectif de fournir des éléments de compréhension permettant d'aborder toutes les dimensions de l'usage de cocaïne basée, lors d'entretiens avec des usagers potentiels ou confirmés.

Ces informations sont présentées en trois parties qui traitent respectivement de l'intervention précoce auprès des usagers, des effets et des risques de l'usage de cocaïne basée du point de vue de l'addictologie, et en dernier lieu des messages de réduction des risques et des dommages à diffuser auprès des consommateurs.

Le guide s'inscrit dans une conception pragmatique qui prône la nécessaire responsabilisation et une meilleure autonomie des consommateurs. Ainsi les recommandations mises en avant incluent avant tout la diffusion d'une information fiable et argumentée afin de prévenir les usages à risques pour la santé et la vie sociale. L'intervention auprès des consommateurs a pour but de les accompagner dans le développement d'un regard critique sur leurs propres pratiques.

Les thèmes rassemblés dans ce guide concernent tous les consommateurs qui se présentent comme utilisant de la cocaïne basée ou prévoyant de l'utiliser. Cette prévention mérite aussi d'être engagée avec les consommateurs qui peuvent ne pas afficher de prime abord leur pratique de la cocaïne basée, parce qu'ils sont connus par les professionnels comme consommateurs d'un autre produit. Le cas le plus fréquent est celui d'usagers d'opiacés suivis pour ce produit dans les structures spécialisées. Cela peut aussi être le cas de jeunes consommateurs suivis pour l'usage d'un autre produit, comme le cannabis ou la cocaïne en poudre, notamment dans le cadre des obligations de soins.

Accéder au guide :
http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Reduction_des_risques_cocaine_basee_Guide_professionnels_2013.pdf

Contacts presse :

DGS : presse-dgs@sante.gouv.fr - http://www.sante.gouv.fr

MILDT : stephane.idrac@pm.gouv.fr/ 01.42.75.69.62 - http://www.drogues.gouv.fr/